

Les financements

La CFDT santé sociaux :

DENONCE

- ✓ Aucun mode de financement n'a résolu les problèmes budgétaires de l'hôpital.

EXIGE

- ✓ Que les directions s'attaquent aux gaspillages financiers dénoncés dans de nombreux rapports sur l'hôpital public.

La codification des actes

La CFDT santé sociaux :

DENONCE

- ✓ Une non ou mauvaise codification à une échelle trop importante.

EXIGE

- ✓ Un suivi rigoureux dans la codification des actes médicaux par la mise en place d'un ou plusieurs référents dans les départements d'informatique médicale.
- ✓ Que les tarifications prennent en compte les coûts réels de la production des soins afin d'éviter les conduites inflationnistes contraires aux objectifs de prises en charge et de coopérations.

L'investissement immobilier

La CFDT santé sociaux :

DENONCE

- ✓ Une anticipation et une évaluation insuffisante des investissements immobiliers.

EXIGE

- ✓ Une meilleure lisibilité des investissements immobiliers.

Déficit dans l'organisation

La CFDT santé sociaux :

DENONCE

- ✓ Le déficit d'interface entre les différentes organisations et services engendre des surcoûts et nuit à l'attractivité.

EXIGE

- ✓ Une interface entre les différentes organisations.

L'équilibre budgétaire

La CFDT santé sociaux :

DENONCE

- ✓ Les plans de retour à l'équilibre.

EXIGE

- ✓ Que le personnel ne soit plus la variable d'ajustement des déficits budgétaires.

Budgets hospitaliers

+ de 10 ans de constat !



www.cfdt-sante-sociaux.fr

Le 28 juin 2010

Les financements

S'il est important d'avoir une maîtrise des dépenses de santé, il est nécessaire de connaître le coût de production d'un soin. Or celui-ci est inconnu ! Autant dans le public que dans le privé.

Une non ou mauvaise codification des actes médicaux ne permet pas à l'hôpital d'être financé à hauteur de son activité. De plus, tant que les gaspillages de l'hôpital public ne seront pas stoppés, inévitablement, les financements aussi divers soient-ils resteront insuffisants.

La codification des actes

Les actes codifiés (ou facturés) sont le reflet de l'activité des établissements. Ces actes permettent aux établissements d'être financés. Aujourd'hui, ils sont non codifiés ou mal codifiés. Cette mauvaise codification est évaluée autour de 10% à 12%. Cet argent récupéré couvrirait le déficit des hôpitaux !

L'investissement immobilier

Le ronronnement et le laxisme de l'hôpital public pendant les trente glorieuses ont généré un retard considérable en termes d'investissements immobiliers.

Vouloir rattraper le temps perdu dans des délais restreints a amené à des gestions hasardeuses avec les résultats

connus d'aujourd'hui (Bâtiments neufs inutilisés ou sous utilisés, déficits abyssaux de certains établissements hospitaliers).

Déficit dans l'organisation

Temps de consultation trop long, programmation d'intervention chirurgicale dans des délais insupportables pour le patient... Des prises en charge post hospitalières (médico-social) et l'absence de développement d'alternatives à l'hospitalisation (convalescence, medico social, ambulatoire, médicalisation à domicile...).

Ces différents dysfonctionnements posent largement la question des surcoûts générés et de l'attractivité de l'hôpital public.

Les plans de retour à l'équilibre

Les plans de retour à l'équilibre entraînent une dégradation des conditions de travail des professionnels et la déréglementation du travail. Les conséquences sont : l'intensification du travail (facteur qui augmente les risques psychosociaux) et l'absentéisme.

Ces phénomènes engendrent des surcoûts importants pour les établissements mais surtout nuisent gravement à la santé des agents.